



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

5^{ème} SESSION

2023-2024

ESPACE PUBLIC

ET

CULTURE

**C
H E
C**

**CYCLE DES
HAUTES
ETUDES DE LA
CULTURE**





Divisor - Lygia Pape (Performance dans l'espace public - 1968 - Réactivation à de nombreuses autres dates)

AVANT PROPOS

Le CHEC a été lancé en 2019 et nous abordons, déjà, la cinquième session, avec un intérêt toujours aussi marqué de la part des acteurs intéressés par les politiques culturelles.

Le CHEC répond à un besoin que nous ressentons tous, et de plus en plus : celui de regarder au-delà du seul champ de notre métier et de notre expertise, pour inscrire notre action dans un contexte plus large, dont nous comprenons mieux, ainsi, les lignes de force et les mutations. Ce besoin est d'autant plus important et légitime quand on œuvre pour la culture, secteur qui connaît aujourd'hui de grandes transformations. La nécessité d'échanger sur nos pratiques professionnelles et approches y est d'autant plus forte du fait de la multiplicité des acteurs. C'est une singularité de la culture d'être une compétence partagée entre l'Etat, qui impulse les politiques publiques, et les collectivités territoriales qui, prises globalement, assurent un financement public majoritaire. Mais la culture ce sont aussi de nombreux acteurs privés, extrêmement divers dans leurs métiers comme dans leurs statuts, et qui prennent une part importante dans le renouvellement des démarches et du rapport tant aux publics qu'aux artistes.

Les auditrices et auditeurs qui participent au CHEC viennent de tous ces horizons rapidement esquissés. Or rares sont les lieux où peuvent travailler et réfléchir ensemble sur des enjeux communs une directrice de scène nationale, un diplomate, une artiste, un architecte en chef des monuments historiques, une journaliste, un chef de service du ministère de la culture, une directrice d'école d'art et un entrepreneur, pour ne prendre que quelques exemples de profils rencontrés au CHEC.

LA CULTURE NE RESOUT PAS TOUT ;

SANS CULTURE ON NE RESOUT RIEN

Cette diversité exceptionnelle de parcours et de responsabilités, servie par les valeurs d'écoute et de bienveillance qui marquent les temps de rencontre, suscite des débats fructueux, pendant les modules et au sein des groupes de travail.

On trouvera dans cette brochure des informations sur les rapports que les groupes des sessions précédentes ont produit. Sur des enjeux liés aux thématiques annuelles (« territoires de cultures », « écologie et culture », « nouveaux modèles », « les temps de la culture ») ces groupes, s'appuyant sur les valeurs de dialogue et d'intelligence collective, ont présenté des constats et pistes d'actions d'une grande richesse. Les rapports sont en ligne sur le site du ministère : à découvrir!

La thématique transversale de cette nouvelle session porte sur les relations entre culture et espace public : sujet à la fois d'une intense actualité et plongeant ses racines dans notre histoire. Vous trouverez dans cette brochure l'explicitation des enjeux de politique publique liés à cette thématique, et les grands axes du programme qui en découlent. Celui-ci, proposé par le comité d'orientation du CHEC et concerté avec les directions et délégations du ministère, permet d'entendre aussi bien des décideurs que des acteurs de terrain, des élus, des artistes et des chercheurs. Il est conçu de manière à ce que chaque journée de travail se passe dans un lieu qui, par ses activités, incarne les sujets à aborder.

Et sur cette question des rapports entre espace public et culture, ils sont nombreux : soutien à la liberté de création, attention portée à nos lieux de vie, soin apporté à notre patrimoine commun, revitalisation du lien social par le partage et l'élargissement des imaginaires, veille à la qualité du débat public et à l'émancipation des citoyens...voilà bien tout ce qu'une vie culturelle riche et inclusive peut apporter à l'espace public.

Je formule le souhait que vous soyez nombreux à candidater à cette nouvelle session. Echanger, découvrir, bousculer ses certitudes et idées reçues, proposer : vous aussi, vous allez construire un peu de cet espace public dont nous avons besoin pour agir ensemble.

Luc Allaire

Secrétaire général du Ministère de la culture

OBJECTIFS DU CHEC

Développer une vision stratégique sur
les politiques culturelles

Augmenter ses capacités
collaboratives

Mieux prendre en compte les enjeux
territoriaux et internationaux

Favoriser la coopération entre
secteurs public et privé actifs dans le
champ culturel



VERS UNE VISION
AMBITIEUSE ET PARTAGÉE
DE L'ACCÈS À LA CULTURE
DANS NOTRE SOCIÉTÉ

DÉROULEMENT DE LA SESSION

- 9 MODULES de 2 à 3 jours répartis entre septembre 2023 et octobre 2024
- 2 EVENEMENTS DU RESEAU en décembre 2023 et juin 2024

Le Cycle des Hautes Etudes de la Culture poursuit un triple objectif de décloisonnement, de partage, et de renouvellement des approches.

- Les choix de programmation de la Session annuelle sont effectués sur la base des propositions d'un comité d'orientation.
- Une place importante est laissée à la co-construction, le programme n'étant totalement finalisé qu'à l'issue de la sélection des auditeurs, afin de les solliciter ponctuellement dans un rôle d'animateur ou d'intervenant en fonction de leurs expériences.
- L'implication des auditeurs se concrétise aussi au travers de travaux de groupes répondant à des questions du ministère, qui bénéficie ainsi d'un regard collectif et renouvelé.

Plus de 400 intervenants sollicités depuis 2019 : décideurs dans le domaine des politiques culturelles, acteurs culturels dans tous les secteurs, chercheurs, journalistes, artistes...

TRAVAUX DE GROUPES

Expérimenter l'intelligence collective sur un projet transversal

Parallèlement au travail en session plénière, les auditeurs, répartis en plusieurs groupes, doivent produire un travail collectif pour répondre à une question du ministère, dont les enjeux sont en lien avec la thématique annuelle du CHEC. Ces études de haut niveau participent du retour attendu de la Session. Ces travaux sont aussi l'occasion de contacts avec des personnalités autres que celles rencontrées dans les conférences et débats.

Le travail des groupes est rythmé pendant la session par différents rendez-vous :

- entretiens avec le référent du groupe, personnalité du monde de la culture qui s'engage à suivre les réflexions d'un groupe pendant la session
- point d'étape en mars, où chaque groupe de travail présente à la promotion son champ de recherches et ses premières orientations
- rapport intermédiaire fin juin
- restitution en octobre, qui s'opère en présence des directions et délégations générales, du secrétariat général et de directeurs régionaux des affaires culturelles.

Les rapports sont ensuite publiés sur le site du Ministère de la culture, accompagnés chacun d'une synthèse.

Par ailleurs, après la session, chaque groupe de travail s'engage à venir présenter les conclusions de ses travaux lors d'un Panorama du CHEC, conférence mensuelle proposée à l'ensemble des agents du ministère de la Culture et des anciens auditeurs du CHEC.

Retrouvez les 21 rapports des 3 premières sessions sur www.culture.gouv.fr/chec

Session 19-20

- 1- Education artistique et culturelle, territoires et numérique
- 2- Comment les acteurs culturels publics peuvent-ils garantir et accompagner la constitution de communs culturels ?
- 3- Favoriser les passerelles entre le champ culturel et artistique et les sciences.
- 4- Mutations du patrimoine bâti
- 5- Les droits culturels au service du lien citoyen et territorial
- 6- Entreprises et lien culturel

Session 20-21

- 1- Evénements culturels temporaires et pratiques écoresponsables : relever le défi du temporaire durable
- 2- Etre économiquement viable et durable à la fois : un enjeu pour les industries culturelles et créatives
- 3- Former aujourd'hui les acteurs culturels du monde de demain
- 4- S'appuyer sur les ressources culturelles des territoires pour réinventer habitudes et habitat
- 5- Entre potentiel de création et risque de dilapidation des ressources, un numérique culturel à inventer
- 6- La culture au cœur de la réflexion pour penser et agir dans un monde incertain
- 7- Pérennité et résilience économiques : inscrire la culture dans le temps long de la société

Session 21-22

- 1- Quel avenir pour le « modèle français » de la culture et quel rôle de la culture dans le contexte européen ?
- 2- Démocratie culturelle : quelle responsabilité spécifique des institutions culturelles patrimoniales ?
- 3- Culture en ligne : comment accompagner les changements d'usages ?
- 4- Ressources économiques des lieux culturels : vers une hybridation des modèles ?
- 5- La pratique au cœur de l'expérience culturelle : comment les acteurs culturels peuvent-ils, dans leurs différents champs, favoriser les pratiques participatives ?
- 6- Mutations territoriales et culture : comment penser le rôle de la culture dans l'aménagement du territoire comme atout pour les territoires de demain ?
- 7- Les transformations du travail artistique
- 8- Gouvernance, management : quelles inventions à l'œuvre dans le secteur culturel, quelles évolutions encourager ?

LE CHEC, UN COLLECTIF DIVERSIFIÉ

Une quarantaine d'auditeurs est sélectionnée chaque année : une partie travaillant dans le champ du ministère de la Culture, les autres étant élus nationaux ou locaux, ou provenant d'autres administrations d'Etat, des collectivités territoriales, du secteur privé (entreprises, associations), ou des organisations représentatives. La diversité des métiers représentés reflète celle du secteur culturel : responsabilités dans le domaine patrimonial (archives, monuments historiques, musée, architecture...), dans la création (spectacle vivant, arts visuels, mode, design...) ou dans les industries culturelles, expertises en accompagnement de la création, production, programmation, diffusion, ou médiation : les profils sont nombreux et les parcours riches, ce qui permet à chacun de s'ouvrir à d'autres réalités professionnelles que la sienne.

... ET APRÈS LA SESSION

La Session s'achève par une remise du titre d'auditeur du CHEC qui pourra être présenté par chacun au titre de la valorisation de son parcours et de l'appartenance à ce réseau.

Les auditeurs ont vocation à participer au réseau des auditeurs du CHEC qui se développe dans un rôle de réflexion en lien avec l'actualité des politiques culturelles. Rejoindre la Session 23-24 du CHEC, c'est donc aussi rejoindre les 175 anciens auditeurs des précédentes sessions, toujours engagés dans le dialogue collectif. L'équipe du CHEC organise chaque année deux journées du réseau, en juin et en décembre : occasion de retrouvailles conviviales, mais également d'ateliers de réflexion sur des sujets d'actualité.

REJOINDRE LE CHEC



POUR QUI ?

Agents à haut potentiel d'encadrement des trois fonctions publiques et de leurs établissements, élus nationaux et locaux, artistes, journalistes, cadres dirigeants d'entreprises ou d'associations, représentants d'organisations syndicales, conseillers et attachés d'ambassades étrangères.

COMMENT SE PORTER CANDIDAT ?

Remplir avant le 10 mai 2023 à 23H59 le dossier de candidature en ligne accessible depuis www.culture.gouv.fr/chec ou directement sur le portail www.demarches-simplifiees.fr/

Éléments importants : • CV •

Questionnaire à remplir sur parcours et motivation • Engagement d'assiduité •

Autorisation de l'employeur •

Engagement de prise en charge des frais d'inscription

PRÉSÉLECTION SUR DOSSIER,
ENTRETIENS INDIVIDUELS EN MAI ET
JUIN, RÉPONSE FIN JUIN

FRAIS D'INSCRIPTION

Tarif n°1	Agents de l'administration centrale et déconcentrée du ministère de la Culture	3400 € (Prise en charge par le dispositif de formation du ministère)
Tarif n°2	Etablissements publics sous tutelle du ministère de la Culture	3400 €
Tarif n° 3	Secteur public extérieur au ministère de la Culture : collectivités locales, autres administrations centrales ou autres établissements publics, assemblées parlementaires	4500 €
Tarif n°4	Auditeurs du secteur privé	5600 €
Tarif n°5	Structures associatives à but non lucratif	2800 €

Les frais d'inscription couvrent l'ensemble des frais pédagogiques et les frais de restauration pendant les modules. Ils couvrent également les frais de transport et d'hébergement pour les modules hors de Paris.

L'organisme payeur détermine la catégorie d'appartenance lors du dépôt de la candidature, en fonction du profil du/de la candidat(e) présenté(e), tel qu'indiqué ci-dessus.

Les frais de transport vers Paris et d'hébergement à Paris sont à la charge de l'organisme payeur.

CINQUIÈME SESSION 2023-2024

THEMATIQUE ANNUELLE

ESPACE PUBLIC ET CULTURE

Notion ancienne et protéiforme, l'espace public est également un enjeu culturel. Dans l'imaginaire européen, le terme renvoie à l'origine de la démocratie : c'est la figure de l'agora athénienne, espace de débat protégé par la Cité, puis la notion forgée par les philosophes des Lumières comme condition essentielle de l'exercice démocratique, permettant que les citoyens s'émancipent de la tutelle absolue de l'État.

Notion culturellement située, l'espace public est une idée qui ne saurait vivre sans expression culturelle. La culture est en effet terreau du vivre ensemble, autorisant l'expression libre de différentes visions du monde, leur confrontation, et ajoutant une dimension émotionnelle à la définition des Lumières fondée avant tout sur la rationalité. La culture a d'ailleurs naturellement investi l'espace public, sous une forme à la fois institutionnelle (multiplication des signes politiques par les statues et frontons) ou plus informelle ou spontanée, comme en témoignent historiquement les fêtes et les carnivals, et plus récemment les arts de la rue sous diverses formes.

Mais à ce terme d'espace public comme condition théorique de la démocratie se superposent les réalités multiples des lieux de notre vie en commun. Ici, la définition se trouble, car aucun de ces lieux n'est susceptible de prendre en charge complètement les fonctions assignées à cet espace idéal.

Dès lors où se trouve-t-il, cet espace de coexistence, où chacun peut être reconnu dans sa légitimité et reconnaître celle des autres citoyens, s'exprimer et débattre, participer à l'élaboration d'une vision commune de la société ? Notre manière de vivre l'espace public a-t-elle changé au point que celui-ci ne nous semble plus autant nécessaire ? Ce sera tout l'objet des réflexions de cette cinquième session du Cycle des Hautes Études de la Culture.

Au sens urbain du terme, les espaces publics semblent désormais vécus surtout comme de simples voies de circulation, ressenties parfois comme inhospitalières, voire agressives. Les principaux autres usages quotidiens qui en sont faits sont des usages privés concédés : affichages publicitaires, terrasses de cafés et de restaurants. Les rassemblements qu'ils accueillent sont de plus en plus normés, souvent dédiés à des formes plus événementielles que spontanées, et il n'est pas anodin de constater que, pendant le mouvement des gilets jaunes, les ronds-points, symboles mêmes de l'infrastructure pensée pour fluidifier la circulation, sont devenus des points d'ancrage et de débat, parfois aussi d'expression culturelle, au détriment des places de centre-ville.

A côté de ces lieux traditionnellement considérés comme le décalque physique de la notion politique d'espace public, et relativement désinvestis, existe toute une gamme d'espaces de croisement des populations qui, tout en étant hors de la sphère domiciliaire intime, ne sont pas à proprement parler des espaces publics : réseaux de transports en commun, lieux marchands, lieux de travail notamment. Que se passe-t-il culturellement dans ces lieux, qui puisse contribuer à construire du commun ?

Bien sûr, dans ce large éventail, il y a les lieux culturels, qui plus que les autres revendiquent leur porosité avec cet espace public, lieu de la démocratie, en se pensant comme des lieux d'accueil, cherchant à faire tenir ensemble, par les valeurs du partage, l'intimité et la rencontre de l'altérité. A cet égard le défi est grand, et l'objectif est toujours à atteindre. On constate aussi que la fréquentation des lieux culturels n'a pas partout retrouvé ses niveaux d'avant la pandémie, et que les pratiques culturelles ont tendance à se replier sur la sphère domestique du fait de l'explosion de l'offre numérique culturelle.

Au sens médiatique du terme également, les choses ont changé. Après une longue période de monopole étatique sur les ressources hertziennes, où les opérateurs d'État pouvaient être perçus comme le reflet d'une parole contrôlée, l'émergence du privé, d'abord associatif puis commercial, a représenté un moment majeur d'appropriation de nouvelles libertés. L'accroissement de la puissance des opérateurs privés a généré un important mouvement inverse de balancier. Dans ces nouvelles conditions, c'est le rôle de l'État, au travers de mécanismes de régulation, de garantir l'équilibre et la liberté d'expression. Mais en a-t-il suffisamment les moyens dans le contexte actuel ? Et est-il encore temps de développer une éthique du numérique ?

La situation est d'autant plus ambivalente aujourd'hui, alors que de nouveaux espaces d'expression et de débats sont nés avec les réseaux sociaux. Pour autant, peuvent-ils, eux ou ce qui est censé leur succéder, à savoir les métavers tant annoncés, devenir de véritables espaces publics ? Ils appartiennent pour l'essentiel à des acteurs privés mondialisés à la puissance colossale. Leurs règles internes dépendent d'algorithmes de fonctionnement qui ne sont pas régis par la recherche de l'intérêt général. Le régime juridique s'appliquant à ces services est encore en construction, avec une volonté au niveau européen de mieux garantir les droits fondamentaux de ses citoyens. De surcroît, la logique même des réseaux est d'inciter à la simplification des débats et parfois à des expressions d'autant plus caricaturales et violentes qu'elles peuvent être anonymes. Enfin, le double phénomène de mondialisation des scènes de débat et de fragmentation extrême des sphères d'opinion induit la difficulté de penser un espace public à une échelle où peut s'exercer le débat démocratique.

On le voit, l'idée d'espace public est confrontée à de nombreuses remises en cause : appropriation par de grandes entreprises privées des espaces de débats, tentation des citoyens de se replier sur l'intime ou le communautaire, liberté d'expression fragilisée, nombreux phénomènes de divisions sociales. Pour autant, il serait injuste et surtout délétère de considérer les transformations en cours comme le signe unique d'une dégradation d'un modèle du vivre ensemble, qui n'a d'ailleurs jamais existé pleinement qu'en théorie. D'autres phénomènes sont à l'œuvre, qui prouvent la vitalité de cet idéal toujours à réinventer.

Ainsi, les mouvements en faveur des communs ou les engagements d'acteurs privés sur des enjeux de responsabilité sociétale et environnementale peuvent contribuer à créer des attachements, des façons d'être concernés par des enjeux collectifs. De ces nouveaux investissements peut naître une approche plus concrète de ce qui nous relie et fait de nous des citoyens.

La culture est à cet égard un formidable champ des possibles, qui permet par ailleurs de se remémorer que si espace public il y a eu, il a toujours été très loin d'être un espace neutre et homogène. De multiples formes d'expression ont toujours coexisté. En matière artistique, les formes considérées comme minoritaires à une époque ont pu s'avérer très inspirantes par la suite, et créer un profond renouvellement par les marges. Au fur et à mesure que des esthétiques nouvelles étaient reconnues, d'autres naissaient, créaient la surprise, contestant, tout en contribuant à l'enrichir, l'ordre des représentations, et marquant l'espace physique autrement que les expressions culturelles reconnues et soutenues par les institutions. Qu'on songe aux interventions graphiques dans la rue, à l'investissement des friches industrielles par des collectifs artistiques, mais aussi, à ces espaces naturels sur lesquels on porte de plus en plus un regard empreint de culture : les paysages eux-mêmes ne tendraient-ils pas à devenir de nouveaux espaces publics auxquels on tient pour ce qu'ils contiennent d'histoire, d'esthétique, de ressources pour l'avenir ?

Cette appréhension nouvelle, plus diverse, de ce qui permet de construire l'espace public, interpelle inévitablement la place et le rôle de l'institution : les structures parties prenantes du réseau du ministère de la culture, en particulier, sont conduites à élargir leurs approches pour mieux répondre aux attentes des citoyens, et l'État est amené à repenser son rôle de régulateur. L'espace public ne saurait donc être une nostalgie, un regret. Il reste une idée féconde, parce que plurielle, toujours problématique, pour penser l'avenir des politiques publiques. Et la revitalisation de cette notion essentielle passe aussi par une mobilisation des imaginaires, et donc, par la culture. Cette nouvelle session du Cycle des Hautes Études de la Culture sera l'occasion de réfléchir collectivement à ces enjeux.

PROGRAMME ET CALENDRIER

9 MODULES dont 5
à Paris

2 ÉVÉNEMENTS
DU RESEAU

MODULE 1 – Séminaire d’ouverture : décentrer les regards

7, 8, 9 septembre 2023

Ouverture au Ministère de la Culture puis séminaire hors de Paris

L’espace public peut-il être où on ne l’attend pas ? Prendre place, écouter, participer, cultiver l’interdépendance : autant d’actes éminemment culturels qui forgent les conditions d’existence de l’espace public. Voyage en ruralité à la rencontre d’acteurs culturels qui fabriquent la relation.

MODULE 2 - Démocratie culturelle et territoire : le cas du Grand Paris

11, 12, 13 octobre 2023

Région Parisienne

Après un premier module en territoire rural, cap sur le Grand Paris. Comment réinventer la ville, l’espace public urbain, dans les centres métropolitains mais aussi dans leurs périphéries? Et comment la culture peut-elle y contribuer ?

MODULE 3 – Enjeux européens et internationaux

23, 24, 25 novembre 2023

Première journée à Paris puis départ à l’étranger

L’espace public peut-il exister sans hospitalité, sans dialogue entre les cultures ? Ce module sera l’occasion de découvrir des coopérations culturelles en acte et d’explorer d’autres manières de faire espace public.

JOURNEE DU RESEAU ouverte aux anciens auditeurs (facultative)
6 décembre 2023

MODULE 4 –Création artistique dans l’espace public
7, 8 décembre 2023
Paris

Au coeur des enjeux de ce module consacré à toutes les formes de création contemporaine et à leur déploiement dans l’espace public : la liberté de création, l’importance de la co-présence des corps pour faire culture, les nouvelles formes de participation des citoyens.

MODULE 5 - Industries culturelles et médias : quelles conditions pour le débat public ?
11, 12 janvier 2024
Paris

Quelles mutations de nos imaginaires et de nos interactions avec la révolution numérique? Quels espaces publics au temps des réseaux sociaux?

MODULE 6 - Entreprise et culture
8, 9 février 2024
Paris

Quel dialogue entre instances publiques et privées pour la construction de l’espace public ? Comment les acteurs privés peuvent-ils contribuer à la démocratie culturelle ?

MODULE 7 – Convergence des problématiques culturelles sur un territoire
28, 29, 30 mars 2024
Si l’action du ministère de la culture se décline en politiques sectorielles tenant compte de la spécificité des différentes chaînes d’acteurs, c’est dans chaque territoire que se tisse, en partenariat avec les différents niveaux de collectivités locales, une politique où convergent tous les enjeux, notamment parce qu’elle s’articule avec l’ensemble des politiques publiques. Explorations en Région Normandie.

MODULE 8 – Patrimoine, architecture et paysages

23, 24 mai 2024

Module hors de Paris

A la rencontre de professionnels et d'élus pour interroger comment se façonnent nos milieux, nos lieux de vies et d'interaction.

JOURNEES DU RESEAU ouvertes aux anciens auditeurs (facultative)

14, 15 juin 2024

MODULE 9 – Séminaire de clôture et restitution des rapports

17, 18 octobre 2024

Paris

LE COMITÉ D'ORIENTATION DU CYCLE DES HAUTES ETUDES DE LA CULTURE (CHEC)

- Jean-Gabriel Ganascia, Professeur à Sorbonne Université, expert en intelligence artificielle : Président du Comité d'orientation
- Françoise Banat Berger, Cheffe du Service Interministériel des Archives de France (SIAF)
- Marc Drouet, Directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes.
- Emmanuel Ethis, Recteur de l'académie de Rennes, vice-président du Haut Conseil de l'Éducation artistique et culturelle
- Patrick Gérard, Conseiller d'État, ancien directeur de l'École Nationale d'Administration (ENA), et ancien président du Conseil d'administration de l'INP
- Steven Hearn, Président fondateur de Scintillo
- Michel Orier, Directeur de la musique et de la création de Radio France
- Catherine Pégard, Présidente de l'Établissement public du Château du Musée et du Domaine National de Versailles
- Isabelle de Ponfily, Présidente du Conseil d'administration de l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD)

LES SESSIONS ANTÉRIEURES

DU CYCLE DES HAUTES ETUDES DE LA CULTURE

- Session 2019-2020 - Territoires de cultures
- Session 2020-2021 - Ecologie et Culture
- Session 2021-2022 - Reconfigurations : tenir le cap et inventer en temps de bouleversements
- Session 2022-2023 - Les temps de la culture

Retrouvez les rapports des groupes de travail des sessions passées sur www.culture.gouv.fr/chec



**POUR TOUTE INFORMATION
COMPLEMENTAIRE**

Manuel Bamberger

Administrateur général

Responsable du CHEC

manuel.bamberger@culture.gouv.fr

01 40 15 73 14

Cécile Portier

Administratrice de l'Etat hors classe,

Responsable adjointe

cecile.portier@culture.gouv.fr

01 40 15 74 42

candidatures.chec@culture.gouv.fr



www.culture.gouv.fr/chec